



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

34, chemin des Colombettes, case postale 18, CH-1211 Genève 20 (Suisse)
☎ (41-22) 338 91 11 – Télécopieur (Section des enregistrements internationaux de marques) : (41-22) 740 14 29
Messagerie électronique : intreg.mail@wipo.int – Internet : <http://www.OMPI.int>

ARRANGEMENT DE MADRID CONCERNANT L'ENREGISTREMENT INTERNATIONAL DES MARQUES

Retrait de la déclaration faite en vertu de l'article 14.2)d) de l'Arrangement de Madrid : Chine

1. Le 24 juillet 2003, le Gouvernement de la République populaire de Chine a informé le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qu'il retirait sa déclaration faite en vertu de l'article 14.2)d) de l'Arrangement de Madrid.
2. En conséquence, la Chine peut faire l'objet d'une désignation postérieure à l'égard de *tout* enregistrement international, y compris ceux portant une date antérieure à celle à laquelle la Chine est devenue liée par l'Arrangement (le 4 octobre 1989).

Le 2 septembre 2003